

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA ET DES CONFÉDÉRATIONS

Circulaire n°1626

Zurich, le 30 avril 2018
SG/sch-ala

68^e Congrès de la FIFA, Moscou 2018 – Indemnités journalières des délégués

Madame, Monsieur,

Le 68^e Congrès de la FIFA aura lieu à Moscou le 13 juin 2018. Comme lors des Congrès précédents, des indemnités journalières – d'un montant allant de USD 250 à un maximum de USD 1 000 – seront octroyées à chacun des délégués représentant une association membre de la FIFA ou une confédération.

La législation russe ne permettant pas à la FIFA de payer des indemnités en liquide aux délégués en Russie, que ce soit en rouble russe ou dans toute autre devise, l'instance dirigeante a décidé de verser l'allocation par virement bancaire sur le compte de chaque association membre et confédération.

Afin de faciliter le traitement de ces paiements, les délégués au Congrès sont priés de remplir un formulaire relatif aux indemnités afin de confirmer leur participation à l'événement. L'équipe de la division des Finances de la FIFA présente à Moscou sera chargée du traitement desdits versements, lesquels seront effectués peu après le Congrès. Une fois les paiements reçus, les associations membres et les confédérations devront transférer les indemnités journalières à chacun des délégués ayant participé au Congrès.

Nous vous prions de bien vouloir informer les délégués concernés.

Nous vous remercions de votre coopération et nous réjouissons de vous accueillir prochainement à l'occasion de cet événement. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse finance-congress2018@fifa.org.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA